

Bretagne, Finistère
Crozon
Morgat
2 boulevard de la Plage

Maison de villégiature Ker Math, actuellement Ker Avel Mor, 2 boulevard de la Plage, Morgat (Crozon)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29004152
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine maritime de Crozon Roscanvel Camaret Clohars-Carnoët Larmor-Plage et Sené
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison
Précision sur la dénomination : maison de villégiature
Appellation : Ker Math, Ker Avel Mor
Parties constituantes non étudiées : jardin

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : IK, 819

Historique

La villa Ker Math est construite à la fin du 19^e siècle par Alfred Fallot, membre de la belle-famille d'Armand Peugeot, sur des parcelles qu'il a achetées en 1899 à Émile Peugeot, le frère aîné d'Armand. Cet habitant de Valentigney (puis domicilié en Suisse) est l'un des co-fondateurs, avec les Peugeot, de la Société civile de la Plage de Morgat, remplaçant la Société Richard et Compagnie à partir de 1904. La villa est louée pendant la saison, comme l'indique le petit prospectus à l'image de ceux que réalisait la famille Peugeot pour ses villas. Le Brestois Louis Raillard en sera ensuite propriétaire au cours du 20^e siècle. On reste sans indication sur le changement de nom de la villa Ker Math en villa Ker Avel Mor.

Période(s) principale(s) : limite 19^e siècle 20^e siècle
Dates : 1899 (daté par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Alfred Fallot (commanditaire, attribution par source)

Description

Située face à la plage, au début du boulevard de la Plage, la villa Ker Avel Mor, excentrée dans sa parcelle, se compose de l'addition de trois corps de bâtiment, sur deux étages. Tous les toits sont en ardoise, caractéristique fréquente dans le lotissement Peugeot. La villa favorise la vue sur mer, avec de nombreuses ouvertures, une terrasse couverte à la réalisation soignée (parement du mur en pierres alors que les autres murs sont crépis, colonnes en bois travaillées). La partie droite de la façade principale, à une travée d'ouvertures, dont une ouverture en arc brisé, forme pignon en façade. En façade arrière, une tourelle (à demi hors oeuvre, sur le plan) s'élève sur deux étages, son toit formant le point haut de la villa. Le chaînage des angles est en pierres taillées tandis que les encadrements des ouvertures ont été retravaillés, mélangeant les pierres taillées à un autre matériau (béton ?). Un appentis s'adosse à la façade arrière. L'architecture de la villa Ker Avel Mor, à l'image de la villa morgatoise Ker Lisanton, se révèle commune à de nombreuses villas construites au début du 20^e siècle dans les stations balnéaires françaises.

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Abords d'un monument historique.

Statut de la propriété : propriété d'une personne privée

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales du Finistère. **Matrices cadastrales de Crozon.**
- Archives départementales du Finistère. **4E 60/203.** Etude de maître Pelliet, Acte de vente Peugeot à Fallot, janvier 1899.

Annexe 1

20072908707NUC : Archives municipales de Brest, 7S372.

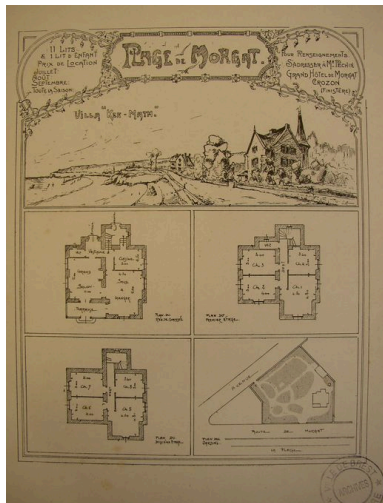
Données complémentaires

Données complémentaires architecture PATMAR

Données complémentaires architecture de l'enquête thématique régionale : le recensement du patrimoine maritime

REFC	CRO96
THPA	Activité balnéaire de loisirs et de santé
DREC	jamais cité
INGP	intérêt de mémoire ; intérêt paysager et pittoresque
PING	Cette villa, construite par un des lotisseurs de la société de la Plage de Morgat, est une des premières villas importantes visibles quand on arrive dans ce secteur du lotissement balnéaire Peugeot.
RECO	Cette villa est située dans le périmètre de protection de la villa Ker-ar-Bruck, classée aux Monuments Historiques. Elle est donc relativement un peu moins menacée par d'éventuelles transformations que certaines autres villas pourraient l'être. Il serait néanmoins souhaitable qu'elle soit également intégrée à une éventuelle ZPPAUP. Plus généralement, pour éviter une banalisation de la station balnéaire de Morgat et limiter le risque densification du bâti par constructions interstitielles, il serait par ailleurs souhaitable qu'à l'instar de l'ancien cahier de charge du lotissement Peugeot, une véritable charte d'urbanisme de l'ensemble du secteur de Morgat soit élaborée par la commune intégrant le quartier balnéaire de Morgat, avec des recommandations spécifiques concernant l'évolution du lotissement, la rénovation du bâti, le plan de circulation, la mise en valeur paysagère et architecturale du patrimoine de ce quartier.

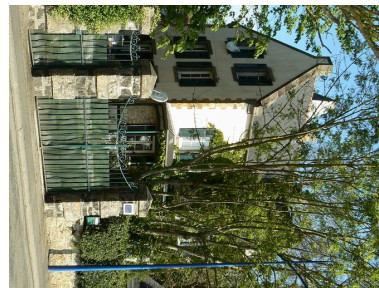
Illustrations



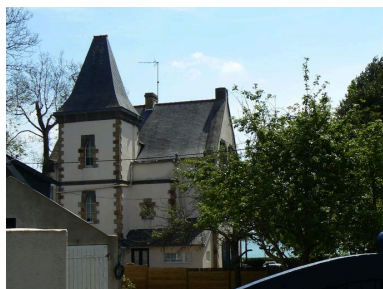
Prospectus ancien présentant
la villa Ker Avel Mor
Phot. Auteur inconnu
IVR53_20072908707NUC



Vue générale de la villa
Ker Avel Mor, côté mer
Phot. Johan Vincent
IVR53_20072908706NUCA



Villa Ker Avel Mor vue du portail
Phot. Johan Vincent
IVR53_20072908705NUCA



Vue arrière de la villa
Ker Avel Mor, côté terre
Phot. Johan Vincent
IVR53_20072908704NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Quartier balnéaire de Morgat (Crozon) (IA29004107) Bretagne, Finistère, Crozon

Auteur(s) du dossier : Johan Vincent

Copyright(s) : (c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS ; (c) Inventaire général



Vue générale de la villa Ker Avel Mor, côté mer

IVR53_20072908706NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Villa Ker Avel Mor vue du portail

IVR53_20072908705NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue arrière de la villa Ker Avel Mor, côté terre

IVR53_20072908704NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation